

“ violer le signe anguste de la Croix que nous imprimons sur son front.” En même temps, le prêtre fait le signe de la Croix sur le front de l'enfant, et au nom de la sainte Trinité, il prend de nouveau possession de cette créature, en lui mettant la main sur la tête, puis plaçant l'extrémité de son étole sur l'enfant, il l'introduit dans l'église, en disant : “ Entrez dans la maison de Dieu, afin de vous unir à Jésus-Christ, pour la vie éternelle.” Pendant que l'enfant est dirigé vers les fonds baptismaux, le parrain et la marraine récitent le *Credo* et le *Pater*, afin de témoigner de leur foi et de leur confiance en Dieu.

Voici maintenant une pratique qui est aussi ancienne que l'Eglise même, et qui mérite toute notre attention. Il ne s'agit de rien moins que du vœu le plus solennel que l'enfant, par la bouche de ses parrain et marraine, fait à Dieu. C'est un serment par lequel il s'engage à abandonner le parti de Satan, ce serment est fait en face du ciel, en présence de Dieu, de son ministre, et de ceux qui assistent au baptême, soit comme témoins, soit comme cautions. C'est un contrat qu'il passe avec Dieu et par lequel, il s'engage à combattre tous les ennemis de Jésus-Christ, qui lui promet en retour, la vie éternelle. Par trois fois, le prêtre interpelle cet enfant, et lui fait les questions les plus graves : 1° “ Renoncez-vous à Satan ? ” — “ Oui, j'y renonce, ” répond l'enfant, par la bouche de ses cautions. — 2° “ Et à ses œuvres ? ” — “ J'y renonce. ” — 3° “ Et à ses pompes ? ” — “ J'y renonce. ” Et aussitôt, ce triple serment est écrit dans les archives de l'Eglise, dans le livre des vivants dans le ciel. Quel compte terrible cet enfant aura à rendre au jugement, de cette triple renonciation, si plus tard, il s'engage de nouveau au service de Satan, s'il reprend son jong !